



**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la Drôme  
Bureau de la Représentation de l'Etat  
Elections  
pref-elections@drome.gouv.fr**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 26-2020-07-17-003 EN DATE DU 17 JUILLET 2020  
FIXANT LA DESIGNATION DES ELECTEURS DU COLLEGE ELECTORAL SENATORIAL  
POUR L'ELECTION DES SENATEURS DU 27 SEPTEMBRE 2020**

**Le préfet de la Drôme**

**VU** le code électoral, en particulier l'article R146 ;

**VU** la loi n°2013-702 du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs ;

**VU** le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

**VU** la circulaire NOR/INTA2015957J du ministre de l'intérieur du 30 juin 2020 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 30 juin 2020 fixant le nombre des délégués et des suppléants pour les communes et précisant le mode de scrutin applicable ;

**VU** les procès-verbaux des communes transmis suite à l'élection des délégués des conseils municipaux du vendredi 10 juillet 2020 ;

**SUR** proposition de Monsieur le Directeur de Cabinet du Préfet de la Drôme ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : La désignation des électeurs du collège électoral sénatorial pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020 est établie conformément aux listes figurant en annexe du présent arrêté.

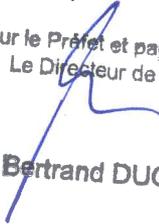
**Article 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun BP1135 38022 GRENOBLE Cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Monsieur le Directeur de Cabinet du Préfet de la Drôme, Mesdames les Sous-préfètes de DIE et de NYONS, Monsieur le Sous-préfet de Valence, Mesdames et Messieurs les maires des communes du département de la Drôme sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans toutes les communes ainsi qu'en Préfecture et Sous-préfectures du département de la Drôme.

Fait à Valence, le 17 juillet 2020

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur de Cabinet

  
**Bertrand DUCROS**